



Fichage des immigrants: atteinte à la confidentialité et discrimination

Nicole Filion, présidente de la Ligue des droits et libertés

Madeleine Parent, syndicaliste et membre de la Ligue des droits et libertés

La ministre québécoise de l'Immigration et des Communautés culturelles, Lise Thériault, maintient l'idée d'exiger des organismes communautaires des renseignements nominatifs sur les personnes immigrantes qui recourent à leurs services dans le cadre du Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants. Cette exigence porte atteinte à la confidentialité, un des fondements de la relation de confiance entre les personnes et les organismes et constitue une mesure discriminatoire qui cible spécifiquement les personnes immigrantes.

Il est particulièrement inquiétant que des organismes communautaires ayant exprimé leur refus de se plier aux demandes d'informations confidentielles du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles aient reçu des pressions de la part de ce dernier, qui brandit la possibilité de réduire leurs subventions, déjà insuffisantes. Le gouvernement du Québec s'est pourtant engagé, dans sa politique de 2001, à « respecter l'autonomie des organismes communautaires dans les différents rôles sociaux qu'ils assument ».

Principe éthique et professionnel, le respect de la confidentialité est au cœur de la relation de confiance qui s'établit entre les nouveaux arrivants et les organismes communautaires qui soutiennent leur intégration. Exiger des organismes de demander aux personnes immigrantes la permission de transmettre leur nom et date de naissance au ministère a de quoi nourrir la suspicion de nombre d'entre elles. Plusieurs se sentent déjà stigmatisées et ont déjà subi les pratiques de régimes autoritaires.

Cette manière d'agir est en complète contradiction avec la mission même du ministère qui est de « favoriser une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel », elle s'apparente au surplus aux mesures de contrôle

et de surveillance de la population, adoptées sous le couvert de la lutte au terrorisme, qui ont mené aux pratiques de profilage racial dont sont victimes certains groupes plus particulièrement visés, dont la communauté arabe et musulmane.

La ministre Thériault et le ministère tentent sans résultats de justifier cette conduite en évoquant tantôt le noble objectif de mieux comprendre le cheminement des personnes immigrantes pour mieux assurer leur intégration, tantôt celui de vérifier si l'argent est bien dépensé et si les services à une même personne ne sont pas donnés par plusieurs organismes. Doit-on comprendre par là que les personnes qui font appel à ces organismes abusent de leurs services alors que ceux-ci sont nettement insuffisants?

Les groupes communautaires fournissent déjà au ministère, et ce depuis des années, quantité de statistiques sur les personnes qui les fréquentent, sans pour autant porter atteinte à la confidentialité. Si le ministère vise vraiment un meilleur soutien aux personnes immigrantes, il devrait plutôt assurer davantage de ressources financières à ces organismes oeuvrant souvent dans la précarité et respecter leur expertise ainsi que leur autonomie.

8 juin 2006